

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 3 décembre 1918.

N° 10.

COMPOSITION DE L'ARMÉE CANADIENNE EN CAMPAGNE

LA PRODUCTION DE L'ÉPINETTE POUR LA CONSTRUCTION D'AÉROPLANES

Les règlements en défendant le transport sont annulés et on avertit la Commission des Munitions de cesser la production.

LE SAPIN DE DOUGLAS AUSSI.

Un arrêté en conseil, signé le 28 novembre, annule les règlements défendant le transport du sapin pouvant servir à la fabrication des aéroplanes, sauf à la Commission Impériale des Munitions, de même que les règlements concernant le sapin de Douglas, et la Commission des Munitions a été avertie de cesser la production de cette espèce d'épinette et de sapin pour la Commission, le plus tôt possible.

L'arrêté en conseil se lit comme suit:

Attendu que le ministre suppléant du Commerce déclare, relativement à l'arrêté en conseil du 26 janvier 1918, en vertu duquel étaient établis certains règlements défendant la production du sapin pouvant servir à la fabrication des aéroplanes, sauf à la Commission Impériale des Munitions, et aussi l'arrêté en conseil du 11 avril 1918, défendant l'exportation et le transport du sapin de Douglas, sauf à la Commission Impériale des Munitions, que maintenant que les hostilités ont cessé la Commission Impériale des Munitions a reçu avis de cesser la production de l'épinette et du sapin servant à la fabrication des aéroplanes le plus tôt possible, et il semble opportun par conséquent que les dits arrêtés en conseil soient annulés puisque le résultat de cette mesure sera, à n'en pas douter, d'élargir les cadres du marché pour l'épinette et le sapin produits au Canada;

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en Conseil d'ordonner et il ordonne par les présentes que lesdits arrêtés en conseil soient et ils sont par les présentes annulés dès maintenant.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

"LE BULLETIN"

A consulter en 11ème et 12ème pages:

La table des matières parues dans les numéros du mois de novembre.

ANNULATION DES CONTRATS DE GUERRE.

Par un arrêté en conseil du 29 novembre, la Commission des achats de guerre a été autorisée à disposer de tous les effets en entrepôts, neufs ou usagés, dont le département de la Milice n'a plus besoin.

Le département a de plus constaté qu'un grand nombre d'articles commandés en vue de constituer des approvisionnements abondants pour la durée de la guerre ne sont plus requis. En conséquence, des avis d'annulation de contrats ont été envoyés aux divers entrepreneurs, dont plusieurs ne peuvent accepter une annulation absolue parce qu'ils ont commandé leur matière première, parce que la fabrication est commencée ou pour diverses autres raisons. Aussi l'arrêté en conseil donne-t-il à la Commission des achats de guerre toute l'autorité nécessaire pour régler les questions soulevées par l'annulation effective ou projetée des contrats de guerre.

Une enquête sur les conditions dans les ports d'embarquement.

Le ministère de la Milice autorise la publication de la note suivante:

Durant la récente épidémie, il s'est produit un grand nombre de mortalités sur les navires qui transportaient des troupes en Europe. Des enquêtes ont été faites par des tribunaux établis d'après les règlements militaires et ces tribunaux ont fait des rapports aux quartiers généraux militaires à Ottawa. Afin de compléter ces enquêtes et d'obtenir des informations plus précises sur les conditions qui existaient dans les ports d'embarquement et sur les précautions prises pour remédier au mal, un nouveau tribunal vient d'être constitué avec instructions de se rendre à Halifax et de là dans tout autre endroit où, dans l'opinion du président, il pourrait être opportun de faire des investigations. Le résultat de ces enquêtes devra faire le sujet d'un rapport qui sera remis à l'adjudant-général, à Ottawa.

Le tribunal se compose comme suit:

Président, col. John I. McLaren, autrefois du 19ème bataillon des forces expéditionnaires, commandant du camp établi sur les terrains de l'exposition, à Toronto.

Membres: Major N. W. Young, autrefois du 117ème bataillon des forces expéditionnaires, 1er bataillon de dépôt, 1er bataillon de l'Ontario central; major G. N. Foster, M.C., C.A.M.C.

LA CESSATION DES HOSTILITÉS PERMET DE DONNER DES DÉTAILS SUR NOS TROUPES EN FRANCE ET DANS LES FLANDRES.

DES UNITÉS CANADIENNES DANS CHAQUE ARMÉE ANGLAISE

La cessation des hostilités en France et en Belgique nous permet de publier l'"Ordre de Bataille" des troupes canadiennes sur le front Ouest, troupes qui se sont couvertes de tant de gloire et qui ont contribué d'une façon si efficace à la victoire de la cause de la civilisation et de l'humanité. On trouvera ci-après un état des unités qui existaient durant la dernière phase de la guerre. Cet état a été corrigé jusqu'au 30 septembre 1918.

NATURE DES TROUPES CANADIENNES.

Les troupes canadiennes sur le front Ouest comprennent:

1. Le corps d'armée canadien, lequel est formé de 4 divisions d'infanterie de près de 80,000 hommes et la cavalerie du corps d'environ 10,000 hommes.
2. La brigade de la cavalerie canadienne. Elle comprend environ 3,000 hommes.
3. Un grand nombre de lignes de liaison, lignes de chemins de fer, de services forestiers et autres.

En tout, il y a environ 160,000 Canadiens en France. La liste ci-après donne la répartition de ces hommes par unités.

LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT.

La chaîne de commandement sur le front Ouest est assez bien connue, mais on peut la récapituler.

Le commandement de toutes les forces anglaises sur le front Ouest est confié au feld-maréchal sir Douglas Haig, qui exerce son commandement par l'entremise de quartiers généraux, désignés ordinairement par les lettres C.Q.G.

Les forces anglaises sur le front Ouest sont divisées en cinq armées ayant chacune un certain nombre de corps d'armée sous le commandement des généraux sir Henry Horne, sir Herbert Plumer, sir Julian Byng, sir Henry Rawlinson et sir William Birdwood.

Le corps d'armée canadien, au cours des dernières opérations de la guerre, a fait partie de la Première Armée, sous le commandement du général Horne.

La brigade de la cavalerie canadienne fait partie de la Troisième division de la cavalerie qui fait elle-même partie de la Troisième Armée, sous le commandement de sir Julian Byng.

Les autres services ont été répartis de différentes manières, quelques-uns de ces services faisant partie du C.Q.G., et les autres des quartiers généraux des différentes armées.

Chacune des cinq armées comprend des troupes canadiennes d'un genre différent.

Attachée au C.Q.G. se trouve une "Section Canadienne" formée dans le but de bien se rendre compte des besoins et des conditions des troupes canadiennes pour le commandement suprême. Certains services d'administration sont administrés par un personnel connu sous le nom de "C.Q.G. Troisième Echelon"; le Canada est représenté dans ce personnel par une "Section Canadienne, Troisième Echelon". Les autres services canadiens reliés au C.Q.G. seront énumérés plus loin au cours de cette étude.

Le Corps d'armée canadien est commandé par le grand et habile soldat canadien, le lieutenant-général sir Arthur Currie. Le corps est composé comme suit:

LA PREMIÈRE DIVISION.

La Première Division est sous le commandement du major général A. C. MacDonell. Elle comprend:

La Première Brigade d'Infanterie est sous le commandement du général de brigade W. A. Briesbac. Elle comprend:

- 1er Bataillon, Régiment d'Ontario-Ouest.
- 2e Bataillon, Régiment d'Ontario-Est.
- 3e Bataillon, 1er Régiment d'Ontario-Centre.

[Suite à la page 2.]